

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 90-0386/PR/SG accordent le bénéficiers du régime de l'entrepôt privé à la société Amal Trading Company.

n° 90-0386/PR/SG

Ministère
Ministère des finances et de l'économie nationale

Date de publication
21 avril 1990

Numéro JO
n° 8 du 30/04/1990

Date du numéro
30 avril 1990

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

la société Amal Trading Company 'est autorisée a exploiter u un entrepôt privé situé dans la Zone industrielle de Djibouti, destiné au stockage divers produits d'alimentation (sucre, huile, conserves etc...). L'intéressé devra se soumettre aux obligations prévues aux articles 25.31.03 et suivants du Code général des Impôts